

**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2021**



Le vingt-deux juillet deux mille vingt et un

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en séance à huis-clos en salle des fêtes de Sury le Comtal, après convocation légale, en date du 16 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - HAREUX T. - PINEY N. - COCAGNE D. - CARETTE P. - BOASSO J.M Adjoints BERNARD R. - CHABANE N. - BARROSO M. - MATILLON P. - PLAGNIAL M. - MERLE A. - KRAFFT N. - CESSIECQ P. - FRERRY P. - CHAMPIN F. - BESSON D. - WEILLAND D. - BRUYERE Y - YAVAS Z. - PEYCELON G. - Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : BRESSET P. pouvoir à BERNARD R. - BONNET S pouvoir à MARTIN Y. - FAURE Pouvoir à BERNARD R. - LEWER A. pouvoir à YAVAS Z.

ABSENTS : BASTOS A. - DOLE L. - LAFOUGERE-THEVENON V. - OZTURK V.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BERNARD R.

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Début de la séance : 20h00

**Délibération n° 2021/23/09/88
Budget de la commune 2021 - Décision modificative n°3.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 3 - Budget de la commune - Exercice 2021.

Délibération n° 2021/23/09/89

Approbation de la convention de transfert en pleine propriété à Loire Forez agglomération des immobilisations nécessaires à l'exécution de la compétence eau potable, de leur financement, et de régularisation financière dans le cadre du transfert du résultat de clôture.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver la convention de transfert en pleine propriété des immobilisations nécessaires à l'exécution de la compétence eau potable, de leur financement et du transfert du résultat global de clôture à Loire Forez agglomération selon les éléments financiers suivants :

- Prix de cession des biens 1 534 265,07 €

Selon les cas :



1/

- Excédent global de clôture à transférer : 487 286,59 €
 - Soit un résultat par abonné de 150.68 €
 - Echéancier de versement du résultat global de clôture :
 - 1 seul versement de 487 286,59 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert et tout document y afférent.

Délibération n° 2021/23/09/901

Annule et remplace : Limitation de l'exonération de la taxe foncières en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 1 vote contre décide :

- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- o les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux pour une application au 1er janvier 2022.

Délibération n° 2021/23/09/91

Convention opérationnelle entre la commune de Sury le Comtal, Loire Forez Agglomération et l'EPORA pour le site du Lavoir.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver la convention opérationnelle annexée à la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle et tout document y afférent

Délibération n° 2021/23/09/92

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 1 abstention décide :

- D'approuver le schéma départemental présenté ci-dessus.

Délibération n° 2021/23/09/93

Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- de constater que les concessions, évoquées sur la liste ci-jointe, sont réputées en état d'abandon,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à reprendre lesdites concessions au nom de la commune de Sury le Comtal et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2021/23/09/94

Approbation du contrat de syndic avec Bâtir et Loger concernant le bâtiment situé 1, place de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans (01/01/2022 – 31/12/2024).

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.



Délibération n° 2021/23/09/95

Approbation du contrat de syndic avec Bâtir et Loger concernant le bâtiment situé 59, rue du Onze Novembre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans (01/01/2022 – 31/12/2024).
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération n° 2021/23/09/96

Approbation du contrat de syndic avec Bâtir et Loger les bâtiments situés 4, impasse de la Rose et 19, rue Grenette.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans (01/01/2022 – 31/12/2024).
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération n° 2021/23/09/97

Convention La Ballade des Poly'sons

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le projet de convention annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° 2021/07/11 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 1 : Désamiantage

Approbation d'un contrat avec KDS

Est approuvé le contrat de travaux avec KDS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 28 000.00€

Montant initial TTC : 33 600.00€

Décision n° 2021/07/12 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 2 : Déconstruction

Approbation d'un contrat avec SAINT ROMAIN ENTREPRISE

Est approuvé le contrat de travaux avec SAINT ROMAIN ENTREPRISE aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 23 045.00€

Montant initial TTC : 27 654.00€

Décision n° 2021/07/13 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 3 : Terrassement – VRD – Espaces verts

Approbation d'un contrat avec NAULIN



Est approuvé le contrat de travaux avec NAULIN aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 225 492.28€

Montant initial TTC : 270 590.74€

Décision n° 2021/07/14 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 4 : Gros œuvre

Approbation d'un contrat avec BRUNEL Entreprise

Est approuvé le contrat de travaux avec BRUNEL Entreprise aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 294 500.00€

Montant initial TTC : 353 400.00€

Décision n° 2021/07/15 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 5 : Charpente métallique - serrurerie

Approbation d'un contrat avec SAS ROZIERES

Est approuvé le contrat de travaux avec SAS ROZIERES aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 54 624.00€

Montant initial TTC : 65 548.80€

Décision n° 2021/07/16 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 6 : Structure bois - Bardages

Approbation d'un contrat avec SAS RACINEO CONSTRUCTION

Est approuvé le contrat de travaux avec SAS RACINEO CONSTRUCTION aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 299 000.00€

Montant initial TTC : 358 800.00€

Décision n° 2021/07/17 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 7 : Façades

Approbation d'un contrat avec FACADE STEPHANOISE EURL

Est approuvé le contrat de travaux avec FACADE STEPHANOISE EURL aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 22 996.00€

Montant initial TTC : 27 595.20€

Décision n° 2021/07/18 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium

Approbation d'un contrat avec ASTEN SAS



Est approuvé le contrat de travaux avec ASTEN SAS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 155 500.00€

Montant initial TTC : 186 600.00€

Décision n° 2021/07/19 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium

Approbation d'un contrat avec SC ALU

Est approuvé le contrat de travaux avec SC ALU aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 150 000.00€

Montant initial TTC : 180 000.00€

Décision n° 2021/07/20 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 10 : Plafond - Plâtrerie - Peinture

Approbation d'un contrat avec PEPIER CHARREL

Est approuvé le contrat de travaux avec PEPIER CHARREL aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 140 131.79€

Montant initial TTC : 168 158.15€

Décision n° 2021/07/21 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 11 : Menuiseries intérieures

Approbation d'un contrat avec MENUISERIE GACHET SARL

Est approuvé le contrat de travaux avec MENUISERIE GACHET SARL aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 92 528.90€

Montant initial TTC : 110 034.68€

Décision n° 2021/07/22 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 12 : Carrelages - Faïences

Approbation d'un contrat avec SASU ARCHIMBAUD CONSTRUCTION

Est approuvé le contrat de travaux avec SASU ARCHIMBAUD CONSTRUCTION aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 15 999.55€

Montant initial TTC : 19 199.46€

Décision n° 2021/07/23 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 13 : Elévateur

Approbation d'un contrat avec SARL AUVERGNE ASCENSEUR

Est approuvé le contrat de travaux avec SARL AUVERGNE ASCENSEUR aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 11 142.00€

Montant initial TTC : 11 754.81€

Décision n° 2021/07/24 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 14 : Electricité Courants faibles

Approbation d'un contrat avec SER ELECTRICITE

Est approuvé le contrat de travaux avec SER ELECTRICITE aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 87 200.00€

Montant initial TTC : 104 640.00€

Décision n° 2021/07/25 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 15 : Plomberie - Chauffage - Ventilation

Approbation d'un contrat avec ENGMANN

Est approuvé le contrat de travaux avec ENGMANN aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 228 018.69€

Montant initial TTC : 273 622.43€

Décision n° 2021/07/26 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 16 : Forage

Approbation d'un contrat avec FORAGES CLEMENT-GOURBIERE

Est approuvé le contrat de travaux avec FORAGES CLEMENT-GOURBIERE aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 58 415.00€

Montant initial TTC : 70 098.00€

Décision n° 2021/07/27 du 21/07/2021

Marché de travaux pour la construction d'une salle d'animation au sein d'un pôle festif et culturel à Sury le Comtal (42)

Lot 17 : Equipements cuisine

Approbation d'un contrat avec SARL A. MOREL

Est approuvé le contrat de travaux avec SARL A. MOREL aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 24 109.55€

Montant initial TTC : 29 931.46€

Fin de la séance : 20H53

Sury Le Comtal, le 05/10/2021

